

# 10<sup>ème</sup> Tournoi national de SPAY

## 100 % DOUBLES

### Le 18 et 19 février 2017

#### *Séries et tableaux*

N2 à P12

Samedi : Doubles hommes et doubles dames

Dimanche : Doubles mixtes

Tableaux organisés en TOP de poules de 4 voir 5 avec 2 sortants par poule.  
si suffisamment d'inscrits dans le tableau.

#### *Coté pratique : Lieu de la compétition, Horaires, Renseignements*

Gymnase Fernand TAVANO de Spay (10 km du Mans )  
rue du 19 mars 1962

Une salle de 10 terrains sera à votre disposition tout au long du tournoi, et une  
salle d'échauffement.

L'accueil des joueurs se fera à partir de 7h30 le samedi et 8h00 le dimanche.

#### *Volants*

Les volants sont à charge des joueurs. Tous les volants homologués FFBaD sont  
acceptés. En cas de litige, ce sont les volants plumes de type RSL grade 1 et les  
volants plastiques type YONEX MAVIS 370 qui seront utilisés. Volants en vente  
sur place.

#### *Restauration*

Une buvette sera à votre disposition dans la salle. Repas possible le samedi  
soir sur réservation (voir annexe) à 5 min à pied du gymnase.

#### *Récompenses*

Des bons cadeaux et lots d'une valeur globale égale à 2000 euros seront répartis  
entre les vainqueurs et les finalistes.

## *Modalités d'inscriptions*

11 euros pour 1 tableau / joueur  
16 euros pour 2 tableaux / joueur

2<sup>ème</sup> tableau offert pour les femmes N.

### **Le CPPH du 4 février sera pris en compte**

Le taux de remplissage des tableaux, ainsi que les personnes en recherche seront indiqués sur le site du club au fur à mesure des inscriptions.

[www.spay-badminton.fr](http://www.spay-badminton.fr)

Les inscriptions sont à faire en ligne sur : <http://www.badnet.org>

Les inscriptions seront validées dès réception du document généré (si inscrit avec le compte club) accompagné du règlement :

- chèque libellé à l'ordre du TBSMC
- virement sur le compte du club. (cf Annexe)(pas d'envoi de courrier)

Le nombre de joueurs est limité. Les joueurs seront retenus dans l'ordre d'arrivée des inscriptions ou de manière à équilibrer les tableaux.

**Les inscriptions en ligne seront prioritaires.**

Pour tous problèmes d'inscriptions en ligne, contactez Cyrille sur [tbsmc.spay@gmail.com](mailto:tbsmc.spay@gmail.com) ou 06 13 14 60 22.

Pour les paiements par chèques, adresser le règlement et le document généré à :

Mr Mathieu JUIGNE  
9 rue d'Allonnes  
72700 SPAY

Date limite d'inscription : **1 février**

Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Un joueur forfait ne sera remboursé que si l'organisateur a été prévenu avant **le 3 février** ou sur présentation d'un justificatif.

L'organisation rappelle que le joueur forfait s'expose à des sanctions comme le stipule le règlement des compétitions de la Fédération Française de Badminton.

**Les convocations seront exclusivement disponible sur notre site internet :**

[www.spay-badminton.fr](http://www.spay-badminton.fr) et [www.badnet.org](http://www.badnet.org)

## *Règlement particulier du tournoi*

- 1) Numéro d'autorisation du tournoi : **16.PDLL.72/TI.F./004**
- 2) Le juge arbitre du tournoi est Audrey TOMAS VEILLER et le juge arbitre adjoint est Cyrille GILLET.
- 3) Tournoi ouvert aux séries N2 à P12 (Dames, Hommes et Mixtes).
- 4) Les catégories d'âges autorisées sont les vétérans, seniors, junior, cadet, minimes (à partir du classement R6)
- 5) Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort qui aura lieu le **4 février**. En cas de forfait après le tirage au sort, ils resteront acquis au comité d'organisation sauf sur présentation d'un justificatif (certificat médical, attestation employeur... ) le jour de la compétition ou au plus tard dans les 5 jours qui suivent la fin de la compétition.
- 6) Les joueurs peuvent s'inscrire dans les deux tableaux.
- 7) Le nombre de joueurs étant limité, les inscriptions en ligne seront prioritaires, prises et retenues dans l'ordre d'arrivée, ou de manière à équilibrer les tableaux.
- 8) Le contrôle des licences se fera par POONA et le joueur devra être licencié à la date limite d'inscription, soit **le 1 février**.
- 9) Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match sera déclaré forfait.
- 10) Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccords entre les joueurs, les volants officiels de cette compétition sont les RSL grade 1 pour les plumes et les YONEX MAVIS 370 pour les plastiques.
- 11) Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.
- 12) Le tournoi se déroulera en match de 21 points et au meilleur des 3 sets (2 sets gagnants).
- 13) Les matchs seront auto-arbitrés.
- 14) Les joueurs disposeront de 3 min d'échauffement à partir de l'appel de leur match.
- 15) Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 min. Il pourra être réduit en accord avec les intéressés.
- 16) Le comité d'organisation, avec l'accord du JA, se réserve le droit de compléter, regrouper ou modifier les tableaux en cas de nécessité.
- 17) Tout volant touchant les câbles de soutien des panneaux de basket et câbles de micros sera compté « let » pour le premier service et « faute » dans l'échange.
- 18) Tout volant touchant une structure du gymnase (liée au plafond) sera « faute ».

19) Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 min sur l'horaire prévu.

20) Une tenue de badminton conforme aux circulaires FFBAD sera exigée.

21) Les règles utilisées sont celles de la FFBAD.

22) Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue doit en avertir le juge arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

**23) Les convocations seront exclusivement en ligne sur le site du club et sur [www.badnet.org](http://www.badnet.org)**

24) Tous les tableaux seront constitués de poules avec **2 sortants**.

25) Le licencié qui reçoit un carton noir, se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.

26) L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge-arbitre avant son premier match.

27) Le comité d'organisation a le droit d'effectuer des photos et des vidéos pendant la durée de la compétition et de diffuser celles-ci.

28) Le présent règlement sera affiché dans la salle.

29) Toute participation au tournoi de Spay implique l'acceptation du présent règlement dans sa totalité.

## Annexe : Comment payez son inscription par virement ?

- 1) Après votre inscription en ligne sur badnet vous recevez un fichier PDF avec le montant à régler,  
**ATTENTION : vérifier le montant des tableaux, car si un joueur est inscrit en recherche le système badnet ne comptabilise pas le tableau en recherche dans le montant total.**
- 2) Faire le virement (les coordonnées bancaires ci-dessous), indiquer dans l'intitulé du virement « Tspay- votre club – dep » (pour identifier rapidement les règlements). Par exemple pour spay, cela donnerai : « Tspay- TBSMC – 72 »

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE						
Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.						
CA ANJOU ET MAINE		24/09/2014				
ALLONNES 72		00215				
Tel. 0243804852		Fax. 0243803259				
<b>Intitulé du Compte : ASSOC. TON BAD A SPAY MIN CLUB</b>						
359 RUE DE SABLE						
72000 LE MANS						
<b>DOMICILIATION</b>						
Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB			
17906	00112	96372777947	64			
<b>IBAN</b> (International Bank Account Number)						
FR76	1790	6001	1296	3727	7794	764
<b>Code BIC</b> (Bank Identification Code) - Code swift:						
AGRIFRPP879						